

## Plan Vigipirate

Le Ministère a insisté auprès des élus sur leur rôle de vigilance, et sur la stricte application du plan Vigipirate dans tous les lieux publics ou lors de tout évènement recevant du public.

---

## Subventions aux associations

Hormis les subventions exceptionnelles liées à un évènement particulier, les subventions traditionnelles aux associations locales sont reconduites à l'identique.

---

## Rythmes scolaires

Un nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT) doit être élaboré pour une nouvelle période de 3 ans. En ce qui concerne les Activités Périscolaires, aucun changement n'est prévu pour l'Ecole Elémentaire.

En revanche, pour la Maternelle, les enseignants s'accordent pour constater que ces nouveaux rythmes scolaires sont épuisants pour les enfants. En conséquence, les TAP seront supprimés à compter de la rentrée de septembre. Les horaires de cours seront fixés de 9 H à 12 H et de 15 H à 16 H 15. La garderie se poursuivra ensuite jusqu'à 17 H.

---

## Numérique à l'Ecole

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, un appel à projets a été émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les communes rurales. M CARLIER Vincent, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription a proposé que l'ensemble de écoles de la Communauté de Communes réponde à l'appel à projets et qu'un comité de pilotage soit créé afin de constituer le dossier.

La subvention de l'Etat couvre 50% du coût du projet global et est plafonnée à 7000 € par école.

Les projets soumis devront représenter un investissement global s'élevant à minima à 4000 €.

Le conseil municipal décide de répondre à l'appel à projets pour les 2 écoles dans le cadre du budget 2018.

---

## **Aménagement de centre-bourg : appel à projet « Ton Bourg Battant » organisé par le SMAVLOT 47 en partenariat avec le CAUE dans le cadre du programme Leader 2014-2020**

C'est une expérimentation urbaine qui concerne la revitalisation et l'aménagement général du centre-bourg des communes de moins de 2000 habitants qui connaissent une perte d'attractivité : réaménagement des espaces publics, renouvellement des formes d'habitat et des modes d'habiter en milieu rural, conditions de maintien ou d'accueil des services et commerces.

Un jury sélectionnera 3 à 5 communes qui bénéficieront d'un appui technique et financier pour accueillir des équipes pluridisciplinaires qui établiront un plan-guide d'aménagement de leur centre-bourg en concertation avec la population.

L'équipe technique du SMAVLOT aide au montage du dossier de candidature. Une lettre d'intention doit être déposée avant le 09 juin. Le Conseil Municipal décide de poser la candidature de la commune.

Si elle est retenue, l'étude coûtera 2 € par habitant et la commune doit assurer l'hébergement des intervenants. L'estimation du coût de cette opération par le CAUE avoisine les 200000 €, les communes doivent indiquer dans le dossier l'enveloppe financière qui peut être allouée au projet.

---

## **Contrat de Ruralité établi sur 3 ans**

Le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale.

Le contrat de ruralité est signé entre l'Etat et la communauté de communes. Il est conclu pour une durée de 6 ans renouvelable.

Dans ce contexte, les Communautés de Communes devront prioriser les projets communaux par le biais de « Contrats de Ruralité ». Il y aura des dotations supplémentaires pour les Communautés de Communes qui auront signé un Contrat de Ruralité. Chaque commune doit recenser les projets à présenter. Propositions pour Castillonnès :

- Acquisition du bâtiment pour abriter la chaufferie bois du réseau de chaleur destiné à desservir les Ecoles, le Collège, la Maison de Retraite.
- Acquisition d'un ancien bâtiment industriel dans le bourg pour créer un nouveau dojo pour le club de judo, des locaux pour les associations sportives.
- Aménagement du centre-bourg.

Les communes peuvent continuer à déposer les dossiers classiques de demande de subventions pour les autres projets.

---

## **Recherche d'un médecin**

Quatre rencontres ont eu lieu avec un médecin de l'Hôpital de Vouziers dans les Ardennes, qui a démissionné de son poste et envisage une installation dans la région. Si l'Hôpital et l'Agence Régionale de Santé acceptent sa démission, il sera libre au bout de 3 mois. Dans le cas contraire, il devra poursuivre son activité pendant 6 mois.

Le précédent médecin venu à Castillonnès était reparti moins d'un mois après son installation. Afin que cela ne se reproduise pas, le Maire a requis un minimum de 3 ans d'exercice sur la Commune et demandé une lettre d'intention au nouveau postulant. Il a également précisé que le Conseil Municipal avait accepté de prendre en charge un an de loyer pour la maison d'habitation et le cabinet du médecin, mais que le Conseil Municipal n'irait pas au-delà.

Un autre médecin doit venir visiter la commune au mois de juillet.

---

## **Bâche à incendie au lieu-dit Le Quercy**

Une bâche à incendie doit être installée à moins de 400 mètres des maisons, sinon les permis de construire seront refusés. Même les agrandissements de constructions existantes seront refusés si la défense contre l'incendie n'est pas présente. Un propriétaire a été contacté afin qu'il cède 100 m<sup>2</sup> de terrain pour installer la bâche.

Une Conseillère Municipale suggère d'augmenter le taux de la Taxe d'Aménagement afin de financer les équipements imposés par les règlements d'urbanisme. Cette taxe avait été laissée à son minimum légal lors de sa création par l'Etat. Cette discussion est reportée.

---

## **Grands Electeurs**

Les deux sénateurs du Lot et Garonne doivent être renouvelés. Pour élire les deux nouveaux sénateurs, de Grands Electeurs doivent être désignés par les Communes. Pour Castillonnès il faut 3 titulaires et 3 suppléants. Sont désignés : le Maire, les 4 Adjoints et le doyen, Monsieur Richard BOGG.

---

## **Questions diverses**

- Composteur collectif : à Monflanquin, il y a un composteur collectif installé dans le village. La Communauté de Communes va réaliser une enquête afin de voir si des personnes sont

intéressées dans le bourg de Castillonnès. Un article paraîtra dans le Castilien du mois de juillet. S'il y a des retours positifs, l'implantation sera envisagée.

- Aire de jeux de ballon : les jeux de ballon qui avaient été démontés au jardin public de La Mouthe ont été réinstallés entre le camping et le foyer de vie de La Ferrette.
- Dénomination des voies et numérotation des habitations : l'étude est actuellement en cours.
- Piscine : ouverture le samedi 10 juin. Les plages ont été refaites, le sable de filtration changé. Il faudra prévoir une enveloppe tous les ans pour l'entretien : 10000 à 15000 €.

---

La séance est levée à 23 heures.